



Bulletin Officiel

N° 5039 Jeudi 11 Février 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA -SOPAT - 2-5

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ESSOUKNA - AGO - 5

BNA -AGO- 6

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES - SOTUVER - 7

COURBE DES TAUX 8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 9-10

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/12/2015

- FINACORP OBLIGATAIRE SIAV
- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT »
Avenue du 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 novembre 2015 a décidé d'augmenter le capital de la société SOPAT d'un montant de 5.197.500 DT pour le porter de 12.993.750 DT à 18.191.250 DT, et ce, par l'émission de 5.197.500 nouvelles actions émises au prix de 2 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 1 DT de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2015.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles seulement :

- Limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins du montant de l'augmentation de capital projetée ;
- Redistribuer entre les actionnaires les actions non souscrites ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenu le 18 décembre 2015, a décidé de l'ordre à respecter lors de la mise en œuvre des possibilités ci-dessus :

- **En premier lieu**, redistribuer entre les actionnaires les actions non souscrites ;
- **En second lieu**, offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites ;
- **Et en troisième lieu**, limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins du montant de l'augmentation du capital projetée.

But de l'émission :

Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière,
- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

Il est à signaler que les fonds propres de la société SOPAT au 31/12/2014 sont en deçà du minimum légal exigé par l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales. L'augmentation du capital envisagée par l'émission de 5.197.500 actions nouvelles au prix de 2 DT chacune répartie à parts égales entre le capital social et la prime d'émission ne permettra pas à la société de ramener ses fonds propres à un montant supérieur à la moitié de son capital social comme l'exige l'article susvisé.

Le Conseil d'Administration de la société a opté de procéder par étape en procédant à une première opération d'augmentation de capital qui permettrait à la société de poursuivre son activité dans des conditions acceptables en attendant que le retour aux bénéfices permette de résorber les pertes cumulées.

Toutefois, la société SOPAT s'engage à convoquer une AGE le jour de la tenue de son AGO qui statuera sur les états financiers relatifs à l'exercice 2016, en vue de décider d'une augmentation de capital en numéraire, si la situation financière de la société l'exigerait et si les dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales ne seraient pas respectées.

- Suite -

Caractéristiques de l'émission :

- **Montant de l'émission** : Le capital social sera augmenté de 5.197.500 DT par souscription en numéraire et par émission de 5.197.500 actions nouvelles.
- **Nombre d'actions à émettre** : 5.197.500 actions.
- **Valeur nominale des actions** : 1 DT.
- **Forme des actions** : nominative.
- **Catégorie** : ordinaire.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 2 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 1 DT de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- ✓ **A titre irréductible** : A raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SOPAT ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- ✓ **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription :

La souscription aux 5.197.500 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce **du 15/02/2016 au 25/03/2016 inclus***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible, n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **28/03/2016 au 01/04/2016 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 04/04/2016 au 08/04/2016 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée, soit 3.898.125 DT

 *Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 25/03/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Etablissements domiciliataires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SOPAT exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 2 DT, soit 1 DT représentant la valeur nominale de l'action et 1 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 07 804 0077340774370 11 ouvert auprès de l'Amen Bank, agence Mahdia, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 25/03/2016 à 17h à Tunisie Valeurs, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs, en sa qualité d'intermédiaire chargé de l'opération), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués, via la compensation inter-bancaire de Tunisie Clearing, à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par Tunisie Valeurs et ce, dès la réalisation de l'opération.

Jouissance des actions nouvelles émises :

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2015.

Cotation en Bourse :

Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 12.993.750 actions anciennes composant le capital social actuel de la société SOPAT inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 15/02/2016 droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les 5.197.500 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/02/2016 au 25/03/2016 inclus***.
Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 25/03/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN 0007290067 » durant la période de souscription préférentielle, soit du 15/02/2016 au 25/03/2016 inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN 0007290075 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par la société Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation (TSI) – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° **16-0928** en date du **29 janvier 2016**, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice SOPAT, de Tunisie Valeurs-Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

2016 - AS - 3215

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ESSOUKNA

Siège Social : 46, Rue Tarek Ibn Zied - Mutuelleville - Tunis

Les actionnaires et les commissaires aux comptes de la société **ESSOUKNA** sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Lundi 29/02/2016 à 11 heures**, à la Maison de l'Entreprise, sise au Boulevard Principal 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Démission d'un co-commissaire aux comptes de la société.
2. Nomination d'un co-commissaire aux comptes de la société.

2016 - AS - 3224

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

البنك الوطني الفلاحي

المقر الإجتماعي : نهج الهادي نويرة تونس

يدعو البنك الوطني الفلاحي كافة المساهمين لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم السبت 27 فيفري 2016 على الساعة العاشرة صباحا بمقر المعهد العربي لرؤساء المؤسسات الكائن بالشارع الرئيسي نهج بحيرة تركانا ضفاف البحيرة- تونس و ذلك للتداول في جدول الأعمال التالي:

- المصادقة على تعيين وتعيين متصرفين

يمكن للسادة المساهمين حضور الجلسة أو من يمثلهم بموجب توكيل خاص (متوفر بالإدارة المركزية للشؤون القانونية و الضمانات) ينبغي إيداعه ماضي، بالمقر الإجتماعي للبنك خمسة أيام على الأقل قبل انعقاد الجلسة والإستظهار به يوم انعقاد الجلسة.

ويجدر التذكير أنه طبقا للفصل 40 من العقد التأسيسي لا يخول حضور هذه الجلسة إلا للمساهمين المالكين لعشرة أسهم على الأقل بمجر التعريف بهويتهم و يمكن للمالكين لأقل من عشرة أسهم التجمع لبلوغ هذا العدد وتفويض من يمثلهم لنيابتهم بالجلسة.

توضع جميع الوثائق المتعلقة بالجلسة العامة العادية على ذمة المساهمين بالمقر الإجتماعي - نهج الهادي نويرة تونس- (الإدارة المركزية للشؤون القانونية و الضمانات) و ذلك خلال الأجل القانوني.

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES

SOTUVER

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

La Société Tunisienne de Verreries porte à la connaissance de ses Actionnaires que le four de fusion N°1, entré en production en Aout 2003 est arrêté le 11 février courant pour sa reconstruction et l'extension de sa capacité de 20% pour atteindre les 180 tonnes par jour permettant d'optimiser ces ratios d'exploitation.

Cet arrêt programmé de 60 jours arrivera ainsi après 12 ans et demi d'exploitation atteignant les performances de longévité des fours européens, ce qui dénote de la bonne conduite et du bon entretien de ce four.

La production de 2016 ne sera pas affectée par cet arrêt en raison de la croissance de la capacité de 20% dès le démarrage en avril de la nouvelle installation.

Le nouveau four doté d'une haute technologie verra sa consommation spécifique théorique d'énergie baisser sensiblement permettant d'améliorer sa productivité.

Au niveau commercial, cet arrêt n'aura aucun impact sur les enlèvements, la société a constitué un stock de sécurité en verre blanc pour répondre aux demandes habituelles de ses clients. La production des autres emballages en verre coloré sera maintenue sur le four N°2.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 11 FEVRIER 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,309%		
TN0008003071	BTC 52 semaines 16/02/2016		4,314%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		4,341%	1 000,624
TN0008003089	BTC 52 semaines 15/03/2016		4,345%	
TN0008003097	BTC 52 semaines 12/04/2016		4,377%	
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,448%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,479%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,542%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,574%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,581%	970,617
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,613%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,651%	1 004,630
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,676%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017	4,715%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,846%	1 025,030
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,006%	1 005,191
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,235%	1 006,126
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,285%	864,365
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,362%	1 003,704
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,649%	994,764
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		5,857%	985,384
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		5,935%	992,175
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,343%	1 027,595
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,423%	956,910
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"	6,631%		964,930
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,654%	959,502
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,713%		968,746

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	159,009	159,023		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	107,304	107,315		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	92,127	92,137		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,121	14,135		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	103,362	103,373		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,451	1,452		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	101,996	102,058		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	38,900	38,903		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	52,777	52,782		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	141,449	140,087		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	513,208	509,334		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	121,171	119,724		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	125,208	124,812		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	137,282	136,133		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	120,372	119,461		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	96,080	95,234		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	141,440	140,888		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	91,288	90,780		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	94,325	94,155		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	130,457	129,272		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	122,837	122,315		
22 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	80,982	80,304		
23 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	106,699	106,344		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	94,966	94,400		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	101,394	100,561		
26 FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	101,497	100,988		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	18,630	18,498		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 505,403	1 506,264		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 265,365	2 265,731		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	117,820	117,530		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	107,956	107,887		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	138,183	138,066		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	140,586	141,837		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	14,934	15,076		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 041,692	5 056,123		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 901,141	4 918,275		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,335	2,299		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,066	2,045		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,067	1,067		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,047	1,046		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,048	1,044		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,050	1,044		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	100,000	100,000		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,397	9,452		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	110,000	111,181		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	117,685	118,020		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,647	109,147	109,160
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,902	104,321	104,330
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	105,861	106,297	106,308
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,527	103,000	103,012
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/05/15	4,319	104,186	104,705	104,717
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	107,436	107,887	107,932
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,619	105,123	105,135
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,661	103,060	103,069
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,172	105,596	105,606
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,126	102,566	102,577
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15		104,297	104,777	104,788
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	103,612	104,081	104,093
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,816	107,270	107,281
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,484	105,918	105,928
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,500	103,883	103,892
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,630	103,046	103,056
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,796	105,238	105,248
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,865	103,345	103,356
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,936	104,350	104,360
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	105,041	105,731	105,743
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,883	103,383	103,395
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,524	103,996	104,007
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	105,028	105,484	105,493
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,549	102,981	102,991

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,576	10,621	10,622
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	103,387	103,772	103,783
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	103,901	104,377	104,389
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,288	103,785	103,798
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,171	10,171
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	58,065	59,126	58,399
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	137,887	137,848	136,883
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 402,879	1 413,908	1 402,301
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	110,387	112,885	112,529
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	104,054	108,684	108,008
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	93,040	91,955
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,014	17,307	17,264
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	261,738	271,350	270,023
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	29,309	29,551	29,455
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 303,937	2 284,866
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	68,867	71,709	71,341
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	53,774	55,100	54,981
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	97,672	102,142	101,413
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	80,942	85,964	85,094
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,090	11,135	11,099
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,038	12,165	12,086
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	14,638	14,939	14,810
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	13,764	14,075	13,861
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	12,102	12,662	12,571
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	10,809	11,052	11,051
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	139,266	137,941
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	134,024	133,060
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	8,902	9,452	9,364
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	92,918	100,422	99,397
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	78,915	79,271	78,746
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,803	81,077	80,471
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	96,121	98,400	98,181
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	93,302	92,433
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	100,109	100,042
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	108,156	111,985	111,530
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	94,577	102,449	102,032
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	127,360	135,743	135,411
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	100,382	100,669	100,695
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	94,832	98,441	99,924
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	192,664	192,848
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	178,343	178,394
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	154,061	154,255
115	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	13 741,020	13 639,665
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,938	19,728
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	137,107	137,281
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	116,015	123,797	123,204
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	9 331,781	9 265,831
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	7,867	8,517	8,604
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	88,679	87,078
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	946,487	963,632	967,854
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5000,000	4998,460
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,095	111,265	110,236
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	7,981	8,872	8,976
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	87,145	85,878

* Initialement dénommé FCP SAFA

** FCP en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société de Promotion Economique -PROMECO- » et l'ouverture au public de « FCP AL HIKMA », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
66. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
57. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
58. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998

59. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
60. Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
61. Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63. Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67. Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68. Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69. Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70. Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
72. Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74. Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
75. Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76. Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77. Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78. Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79. Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80. Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81. Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82. Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84. Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85. Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86. Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87. Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89. Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90. STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
91. Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92. SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
60	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
65	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
97	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
114	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
115	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GREEE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers ci-joints de FINACorp Obligataire SICAV arrêtés au 31 Décembre 2015 qui font apparaître un actif net de 6.433.580 D et une valeur liquidative égale à 103^d,625 par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au 31 Décembre 2015 sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp Obligataire SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au 31 Décembre 2015.

Tunis, le 31 janvier 2016

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	4 350 364	5 564 379
a- Actions et valeurs assimilées		306 378	320 881
b- Obligations		3 826 049	3 865 994
c- Emprunts d'état		217 936	1 377 504
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	2 118 366	1 277 358
a- Placements monétaires		994 685	497 684
b- Disponibilités		1 123 681	779 674
Créances d'exploitations		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		6 468 729	6 841 737
<u>PASSIFS</u>			
		35 149	25 876
Opérateurs créditeurs	PA1	20 867	20 287
Autres créditeurs divers	PA2	14 282	5 589
<u>ACTIF NET</u>		6 433 580	6 815 861
Capital	CP1	6 185 581	6 568 762
Sommes distribuables		248 000	247 099
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		38	28
b- Résultat distribuable de la période		252 678	261 365
c- Régul. Résultat distribuables de la période		-4 716	-14 295
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		6 468 729	6 841 737

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
Revenus du portefeuille-titres	PR1	52 516	229 759	62 447	253 542
a- Dividendes		0	18 125	0	11 275
b- Revenus des obligations		50 298	189 661	48 796	188 107
d- Revenus des B.T.A		2 218	21 973	13 651	54 160
Revenus des placements monétaires	PR2	32 753	88 726	18 758	68 104
Total des revenus des placements		85 269	318 485	81 205	321 646
Charges de gestion des placements	CH 1	-12 779	-44 865	-12 199	-48 325
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		72 490	273 619	69 006	273 321
Autres produits		0	0	0	255
Autres charges	CH 2	-5 686	-20 941	-3 076	-12 211
RESULTAT D'EXPLOITATION		66 804	252 678	65 929	261 365
Régularisation du résultat d'exploitation		-19 217	-4 716	-54 122	-14 295
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		47 587	247 962	11 807	247 070
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		19 217	4 716	54 122	14 295
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 319	3 643	3 014	-218
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		3 240	-49 368	0	647
Frais de négociation de titres		0	0	0	-17
RESULTAT NET DE LA PERIODE		73 363	206 952	68 943	261 777

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>73 363</u>	<u>206 952</u>	<u>68 943</u>	<u>261 777</u>
a- Résultat d'exploitation	66 804	252 678	65 929	261 365
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 319	3 643	3 014	-218
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	3 240	-49 368	0	647
d- Frais de négociation de titres	0	0	0	-17
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>-216 132</u>	<u>0</u>	<u>-226 588</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>-307 000</u>	<u>-373 101</u>	<u>-1 841 580</u>	<u>-243 728</u>
a- Souscriptions	5 582 718	22 115 174	2 429 628	10 937 481
- Capital	5 416 500	21 415 300	2 339 600	10 556 100
- Régularisation des sommes non distribuables	-22 734	-48 093	10 086	44 942
- Régularisation des sommes distribuables	188 952	747 967	79 942	336 440
b- Rachats	5 889 718	22 488 275	4 271 208	11 181 209
- Capital	5 704 600	21 746 200	4 119 700	10 774 800
- Régularisation des sommes non distribuables	-23 054	-41 537	17 436	46 742
- Régularisation des sommes distribuables	208 171	783 612	134 072	359 667
VARIATION DE L'ACTIF NET	-233 637	-382 280	-1 772 637	-208 538
<u>ACTIF NET</u>				
a- Début de période	6 667 217	6 815 861	8 588 497	7 024 399
b- Fin de période	6 433 580	6 433 580	6 815 861	6 815 861
<u>NOMBRE D'ACTIONS</u>				
a- Début de période	64 966	65 394	83 195	67 581
b- Fin de période	62 085	62 085	65 394	65 394
VALEUR LIQUIDATIVE	103,625	103,625	104,227	104,227
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,862%	3,047%	3,820%	3,629%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/12/2015

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2015, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, à la date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des obligations et placements monétaires

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

A signaler que les états financiers trimestriels de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 4.350.364 D et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'Actif	% de l'Actif Net
BTA		210 800	217 936	3,4%	3,4%
BTA 5.5% MARS2019	200	210 800	217 936	3,4%	3,4%
Obligations		3 723 557	3 826 049	59,1%	59,5%
AB 2008 cat B	3 000	195 000	201 713	3,1%	3,1%
AB 2009 SUB	1 150	68 977	69 741	1,1%	1,1%
AB 2012 SUB	3 500	245 000	248 439	3,8%	3,9%
AIL 2012-1	500	20 000	20 606	0,3%	0,3%
AIL 2014-1	2 000	160 000	163 932	2,5%	2,5%
AIL 2015-1	1 500	150 000	153 809	2,4%	2,4%
ATTIJARI LEASING 2011	1 000	40 000	41 857	0,6%	0,7%
ATL 2009/2	1 000	20 000	20 225	0,3%	0,3%
ATL 2010/2	1 000	40 000	40 010	0,6%	0,6%
ATL 2013/2	300	30 000	30 222	0,5%	0,5%
ATL 2014/1	3 000	240 000	251 106	3,9%	3,9%
ATL 2015/1	1 500	150 000	154 427	2,4%	2,4%
ATL 2015/2*	1 000	100 000	100 115*	1,5%	1,6%
BTE 2010	3 500	262 500	266 058	4,1%	4,1%
CIL 2014/1	1 000	80 000	82 140	1,3%	1,3%
CIL 2014/1	1 000	80 000	82 140	1,3%	1,3%
CIL 2015/1	2 500	250 000	258 361	4,0%	4,0%
EO SERVI-2012	1 000	60 000	62 579	1,0%	1,0%
HL SUB 2015-1	2 500	250 000	251 601	3,9%	3,9%
STB 2010/1	3 000	199 950	206 528	3,2%	3,2%
TLS 2013/1	1 500	150 000	152 139	2,4%	2,4%
TLS 2014/1	3 000	300 000	311 953	4,8%	4,8%
UBCI 2013	1 000	100 000	103 196	1,6%	1,6%
UIB 2009/1	2 500	175 000	178 759	2,8%	2,8%
UIB 2011/2	1 000	57 130	59 612	0,9%	0,9%
UIB 2012/1	3 500	280 000	293 983	4,5%	4,6%
UNIFACTOR 2010	1 000	20 000	20 798	0,3%	0,3%
OPCVM		303 879	306 378	4,7%	4,8%
GO SICAV	3 000	303 879	306 378	4,7%	4,8%
Total		4 238 236	4 350 364	67,3%	67,6%

*Dont intérêts intercalaires de 115 D.

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 31-12-2015	Solde au 31-12-2014
Placements monétaires	994 685	497 684
Certificats de dépôts	988 080	493 556
Intérêts courus sur certificats de dépôt	6 604	4 129
Disponibilités	1 123 681	779 674
Dépôt à terme	494 025	500 000
Intérêts courus sur dépôt à terme	2 435	1 621
Avoir en banque	620 483	272 444
Sommes à l'encaissement	0	0
Sommes à régler	0	0
Intérêts sur DAV	6 738	5 609
TOTAL	2 118 366	1 277 358

Le détail des certificats de dépôts au 31/12/2015 se présente comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'Actif	% de l'Actif Net
CERTIFICATS DE DEPOT					
CD 90J 19-10-2015 - ATB	1	493 895	498 901	7,7%	7,8%
CD 90J 07-12-2015 - Attijari Bank	1	494 186	495 784	7,7%	7,7%
Total		988 080	994 685	15,4%	15,5%

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 31-12-2015	Solde au 31-12-2014
PA1 : Opérateurs Créditeurs		
Frais de gestionnaire	11 399	10 819
Frais de dépositaire	9 468	9 468
Total	20 867	20 287
PA2 : Autres créditeurs Divers		
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	5 001	5 000
Autres Créditeurs (CMF)	683	589
Charges budgétisées à payer*	8 598	0
Total	14 282	5 589

*Frais de fonctionnement de la SICAV initialement supportés par Finacorp S.A le gestionnaire et pris en charge par la SICAV depuis le 02/02/15.

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31-12-2014	
* Montant en nominal	6 539 400
* Nombre de Titres	65 394
* Nombre d'actionnaires	141
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	21 415 300
* Nombre de titres émis	214 153
Rachats effectués	
* Montant en nominal	21 746 200
* Nombre de titres rachetés	217 462
Capital au 31-12-2015	
* Montant en nominal	6 208 500
* Nombre de Titres	62 085
* Nombre d'actionnaires	146

NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Libellé	Mouvement sur le	Mouvement sur l'Actif
	capital	Net
Capital Début de période au 31-12-2014	6 568 762	6 568 762
<i>Souscription de la période</i>	21 415 300	21 415 300
<i>Rachat de la Période</i>	-21 746 200	-21 746 200
Autres Mouvements	-52 281	195 718
<i>Variation de plus ou moins-value potentielles sur titres</i>	3 643	3 643
<i>Plus ou moins-value réalisées sur cessions de titres</i>	-49 368	-49 368
<i>Régularisation Sommes ND</i>	-6 556	-6 556
<i>Frais de négociation de titres</i>	0	0
<i>Sommes distribuables</i>		248 000
Montant Fin de période au 31-12-2015	6 185 581	6 433 580

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

REVENUS	Du 01-10-2015 Au 31-12-2015	Du 01-01-2015 Au 31-12-2015	Du 01-10-2014 Au 31-12-2014	Du 01-01-2014 Au 31-12-2014
<i>Dividendes des OPCVM</i>	0	18 125	0	11 275
Revenus Des Obligations				
<i>Intérêts</i>	50 298	189 661	48 796	188 107
Revenus Des BTA				
<i>Intérêts</i>	2 218	21 973	13 651	54 160
TOTAL	52 516	229 759	62 447	253 542

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

LIBELLE	Du 01-10-2015 Au 31-12-2015	Du 01-01-2015 Au 31-12-2015	Du 01-10-2014 Au 31-12-2014	Du 01-01-2014 Au 31-12-2014
Intérêts sur certificats de dépôt	20 178	47 136	11 926	28 417
Intérêts sur compte de dépôt	12 575	41 589	6 832	39 687
TOTAL	32 753	88 726	18 758	68 104

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01-10-2015 Au 31-12-2015	Du 01-01-2015 Au 31-12-2015	Du 01-10-2014 Au 31-12-2014	Du 01-01-2014 Au 31-12-2014
CH1 : Charges de gestion des placements				
<i>Rémunération du gestionnaire</i>	11 292	38 966	10 712	42 425
<i>Rémunération du dépositaire</i>	1 487	5 900	1 487	5 900
Total	12 779	44 865	12 199	48 325
CH2 : Autres Charges				
<i>Rémunération du CAC</i>	1 260	5 000	1 260	5 000
<i>Redevance CMF</i>	1 914	6 604	1 816	7 191
<i>Charges diverses</i>	1	18	1	21
<i>Charges budgétisées*</i>	2 512	9 319	0	0
Total	5 686	20 941	3 076	12 211

**Les charges budgétisées sont constituées des frais de fonctionnement suivants : la TCL, l'enregistrement des PV, les publications et les jetons de présence.*

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Données par actions et ratios pertinents

Données par action	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	5,130	4,919	3,893
Charges de gestion des placements	-0,723	-0,739	-0,632
Revenus nets des placements	4,407	4,180	3,261
Autres produits	0,000	0,004	0,000
Autres charges	-0,337	-0,187	-0,167
Résultat d'exploitation	4,070	3,997	3,094
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,076	-0,219	0,390
Sommes distribuables de l'exercice	3,994	3,778	3,485
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles sur titres	0,059	-0,003	-0,017
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,795	0,010	0,040
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Négociation	-0,737	0,006	0,023
Résultat net de l'exercice	3,333	4,003	3,117
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,737	0,006	0,023
Régularisation du résultat non distribuable	-0,082	-0,012	-0,006
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,818	-0,006	0,017
Distribution de dividendes	3,778	3,485	3,316
Valeur liquidative	103,625	104,227	103,940
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,68%	0,67%	0,69%
Autres charges/actif net moyen	0,32%	0,17%	0,18%
Résultats distribuables de l'ex./actif net moyen	3,83%	3,63%	3,36%
Actif net moyen	6 600 511	7 191 599	6 228 185

5- 2 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements, de la distribution et de la gestion administrative, financière et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au 31/12/2015 s'élève à 38.966 DT TTC.

5- 3 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT. La rémunération du dépositaire au 31/12/2015 s'élève à 5.900 DT TTC.

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 décembre 2015 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 décembre 2015, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 215 414 345 dinars et un bénéfice net de la période de 2 050 461 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 29 Janvier 2016

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
Arrêté au 31/12/2015 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2015	31/12/2014
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	164 686 953,456	156 048 912,536
	a- Obligations et valeurs assimilées		164 686 953,456	156 048 912,536
	b- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	50 704 580,362	53 722 828,835
	a- Placements monétaires		8 262 853,629	16 921 846,716
	b- Disponibilités		42 441 726,733	36 800 982,119
AC 3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	22 811,178	83,189
	TOTAL ACTIF		215 414 344,996	209 771 824,560
	<u>PASSIF</u>		<u>1 510 921,149</u>	<u>462 010,722</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	1 468 134,829	422 578,358
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	42 786,320	39 432,364
	<u>ACTIF NET</u>		<u>213 903 423,847</u>	<u>209 309 813,838</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	206 165 949,579	201 899 616,161
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.8	<u>7 737 474,268</u>	<u>7 410 197,677</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 736,005	1 310,910
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		7 735 738,263	7 408 886,767
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		215 414 344,996	209 771 824,560

ETAT DE RESULTAT
Du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
PR 1	Revenus du portefeuille-titres	3.1	1 888 763,812	7 328 039,595	1 843 179,676	7 098 003,757
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 888 763,812	7 328 039,595	1 843 179,676	7 098 003,757
PR 2	Revenus des placements monétaires	3.2	618 536,128	2 391 288,679	563 635,682	2 252 684,683
	Total des revenus des placements		2 507 299,940	9 719 328,274	2 406 815,358	9 350 688,440
CH 1	Charges de gestion des placements	3.9	-436 142,570	-1 705 412,588	-422 582,960	-1 669 625,327
	Revenu net des placements		2 071 157,370	8 013 915,686	1 984 232,398	7 681 063,113
CH 2	Autres charges	3.10	-66 532,471	-260 843,393	-64 388,928	-254 590,251
	Résultat d'exploitation		2 004 624,899	7 753 072,293	1 919 843,470	7 426 472,862
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation		-110 967,180	-17 334,030	-168 244,797	-17 586,095
	Sommes distribuables de la période		1 893 657,719	7 735 738,263	1 751 598,673	7 408 886,767
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		110 967,180	17 334,030	168 244,797	17 586,095
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		-35 664,000	495 293,926 *	32 660,000	599 100,046
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		81 500,000	-311 838,926 *	1 000,000	-487 438,140
	Frais de négociation de titres		0,000	-81,875	-636,910	-636,910
	Résultat net de la période		2 050 460,899	7 936 445,418	1 952 866,560	7 537 497,858

*Chiffres reclassés CF (note 3.7)

VARIATION DE L'ACTIF NET
Du 1er octobre 2015 au 31 décembre 2015 en (DT)

Libellé	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>2 050 460,899</u>	<u>7 936 445,418</u>	<u>1 952 866,560</u>	<u>7 537 497,858</u>
a- Résultat d'exploitation	2 004 624,899	7 753 072,293	1 919 843,470	7 426 472,862
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-35 664,000	495 293,926 *	32 660,000	599 100,046
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	81 500,000	-311 838,926 *	1 000,000	-487 438,140
d- Frais de négociation de titres	0,000	-81,875	-636,910	-636,910
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-6 943 297,704</u>	<u>0,000</u>	<u>-7 354 320,523</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-2 962 041,299</u>	<u>3 600 462,295</u>	<u>-5 937 720,222</u>	<u>6 424 828,578</u>
a- Souscriptions	31 430 353,123	157 317 215,814	40 757 282,092	165 098 239,722
- Capital	30 786 900,000	154 668 300,000	39 971 600,000	162 230 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-357 346,429	-1 850 088,719	-497 630,428	-2 055 858,176
- Régularisation des sommes distribuables	1 000 799,552	4 499 004,533	1 283 312,520	4 923 197,898
b- Rachats	34 392 394,422	153 716 753,519	46 695 002,314	158 673 411,144
- Capital	33 671 000,000	150 533 600,000	45 814 100,000	156 069 500,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-390 396,312	-1 798 349,012	-570 692,469	-1 975 400,484
- Régularisation des sommes distribuables	1 111 790,734	4 981 502,531	1 451 594,783	4 579 311,628
VARIATION DE L'ACTIF NET	-911 580,400	4 593 610,009	-3 984 853,662	6 608 005,913
<u>AN4- Actif Net</u>				
a- En début de période	214 815 004,247	209 309 813,838	213 294 667,500	202 701 807,925
b- En fin de période	213 903 423,847	213 903 423,847	209 309 813,838	209 309 813,838
<u>AN5- Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	2 114 475	2 044 287	2 102 712	1 982 673
b- En fin de période	2 085 634	2 085 634	2 044 287	2 044 287
VALEUR LIQUIDATIVE	102,560	102,560	102,387	102,387
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,78%	3,71%	3,72%	3,60%

*Chiffres reclassés CF (note 3.7)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/12/2015

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts, de BTCT, et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2015 d'obligations et de bons de trésor assimilables.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		31/12/2015	31/12/2014
BTA	(1)	92 613 639,981	89 863 818,629
Obligations émis par l'Etat	(2)	3 079 042,623	3 078 854,794
Obligations des Sociétés	(2)	68 994 270,852	63 106 239,113
Total		164 686 953,456	156 048 912,536

(1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'Actif
BTA		90 305 571,311	92 613 639,981	42,99%
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 007 718,907	2,32%
BTA032016	8 000	7 755 600,000	8 262 189,035	3,84%
BTA032019	2 000	1 940 400,000	2 045 955,389	0,95%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 854 612,690	3,65%
BTA072017	7 170	7 225 004,355	7 363 163,067	3,42%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	31 895 072,867	14,81%
BTA102018	21 000	20 322 200,000	20 916 609,985	9,71%
BTA-10-2026	9 440	9 163 408,000	9 268 318,041	4,30%

(2) Obligations :

Obligations Emises par l'Etat		3 000 000,000	3 079 042,623	1,43%
EMPRUNT NAT2014	30 000	3 000 000,000	3 079 042,623	1,43%
Obligations des Sociétés		67 585 390,000	68 994 270,852	32,03%
AIL 2012-1	10 000	400 000,000	412 118,033	0,19%
AIL 2014-1	30 000	2 400 000,000	2 458 974,426	1,14%
AIL 2015-1	15 000	1 500 000,000	1 537 121,311	0,71%
AMENBANK ES2009	30 000	1 799 400,000	1 819 334,992	0,84%
AMENBANK2006	15 000	300 000,000	312 785,688	0,15%
AMENBANK2008(B)	20 000	1 300 000,000	1 344 754,098	0,62%
AMENBANKES2011-1	10 000	600 000,000	607 600,000	0,28%
AMENBANKSUB2010	18 000	1 199 700,000	1 217 826,877	0,57%
ATBSUB09 LIGA1	19 000	380 000,000	389 892,625	0,18%
ATBSUB09 LIGA2	20 000	1 000 000,000	1 027 268,197	0,48%
ATL 2008 (ES)	4 050	243 000,000	247 944,984	0,12%
ATL 2010-2	20 000	800 000,000	800 192,350	0,37%
ATL 2011 TF	10 000	800 000,000	835 287,671	0,39%
ATL 2013-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 037 753,006	0,48%
ATL2009/2	17 000	340 000,000	343 901,639	0,16%
ATTIJARI BANK SUB 2015	60 000	6 000 000,000	6 061 140,984	2,81%
ATTIJARI BANK 10	50 000	2 142 800,000	2 232 837,051	1,04%

ATTIJARI LEASE 2013-1-B	20 700	1 242 000,000	1 249 411,279	0,58%
ATTIJARI LEASE 2014-1-B	20 000	1 600 000,000	1 652 878,689	0,77%
ATTIJARI LEASE 2015-1	20 000	2 000 000,000	2 084 389,071	0,97%
ATTIJARI LEASE 2015-2	28 800	2 880 000,000	2 883 393,049	1,34%
ATTIJARI LEASE SUB 2014 - A	20 000	1 600 000,000	1 601 573,770	0,74%
BH 2009 CATB	50 000	3 460 000,000	3 460 400,830	1,61%
BNASUB09	23 300	1 397 534,000	1 441 906,850	0,67%
BTE 2009	20 000	800 000,000	809 914,754	0,38%
BTE 2010	10 000	500 000,000	506 024,044	0,23%
BTE 2010 V	10 000	500 000,000	506 336,830	0,24%
BTK09 CAT(A)	19 000	542 906,000	562 283,192	0,26%
BTK09 CAT(B)	15 000	750 000,000	777 784,602	0,36%
BTK2012-1CAT(B)	10 000	571 450,000	575 069,808	0,27%
BTK2014-1CAT(A)	40 000	3 200 000,000	3 208 739,672	1,49%
CIL 2011-1	10 000	200 000,000	207 715,069	0,10%
CIL2013/1-A 7%	20 000	1 197 000,000	1 201 773,771	0,56%
CIL2014-2 7.6%	15 000	1 500 000,000	1 583 953,973	0,74%
CIL2015-1 T 7.65	15 000	1 500 000,000	1 550 163,934	0,72%
CIL2015-2 T 7.65	15 000	1 500 000,000	1 515 801,639	0,70%
STB2010-1	46 000	2 300 000,000	2 378 098,448	1,10%
TL SUB 2013/A 7.35	20 000	1 600 000,000	1 685 058,630	0,78%
TLS SUB2010	10 000	200 000,000	207 670,794	0,10%
TLS2011-1	20 000	400 000,000	410 306,011	0,19%
TLS2011-2	10 000	200 000,000	201 664,699	0,09%
TLS2011-3	10 000	400 000,000	417 283,946	0,19%
TLS2012-1	10 000	400 000,000	411 668,197	0,19%
TLS2014-1	20 000	1 600 000,000	1 662 447,213	0,77%
TLS2014-2	20 000	1 600 000,000	1 604 488,743	0,74%
TLS2015-2	25 000	2 500 000,000	2 500 000,000	1,16%
UBCI 2013	20 400	2 040 000,000	2 105 190,819	0,98%
UIB SUB 2015	30 000	3 000 000,000	3 095 593,442	1,44%
UIB2009-1 CAT A	20 000	800 000,000	815 514,754	0,38%
UIB2009-1 CAT B	20 000	1 199 600,000	1 223 972,201	0,57%
WIFAK LEASE 2010	10 000	200 000,000	208 653,238	0,10%
INTERCALAIRES TLS 2015-2		0,000	410,959	

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
Revenus des obligations et valeurs assimilées				
Revenus des obligations - Intérêts	913 809,917	3 374 496,087	808 091,756	2 907 917,534
Revenus des titres émis par le trésor et négociable sur le marché financier - Intérêts	974 953,895	3 953 543,508	1 035 087,920	4 190 086,223
TOTAL	1 888 763,812	7 328 039,595	1 843 179,676	7 098 003,757

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 50 704 580,362 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014
Placements monétaires	(1)	8 262 853,629	16 921 846,716
Disponibilités	(2)	42 441 726,733	36 800 982,119
Total		50 704 580,362	53 722 828,835

(1) Placements monétaires :

a- Certificats de dépôt :

Emetteur	Taux de Rémunération	durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/12/2015	% de l'Actif
UBCI	4,30%	20 jours	14/12/2015	1 996 186,887	1 999 617,869	0,93%
UBCI	4,30%	20 jours	31/12/2015	2 495 233,609	2 495 471,389	1,16%
Total placement certificats de dépôt				4 491 420,496	4 495 089,258	2,09%

b- Bons de trésor à court terme

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/12/2015	% de l'Actif
BTCT 12-04-16 52S	3 850	31/03/2015	3 656 100,400	3 767 764,371	1,75%
Total placement BTCT			3 656 100,400	3 767 764,371	1,75%

(2) Disponibilités :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts à terme	28 000 000,000	27 500 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	173 931,069	152 017,424
Intérêts courus/DAV (POT)	61 887,140	46 925,019
Avoirs en banque	14 205 908,524	9 102 039,676
Total	42 441 726,733	36 800 982,119

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
Intérêts des bons de trésor à court terme	38 156,761	141 821,402	33 071,113	126 811,157
Intérêts des certificats de dépôt	166 176,922	623 654,826	164 827,776	623 653,092
Intérêts sur les avoires bancaires	414 202,445	1 625 812,451	365 736,793	1 502 220,434
TOTAL	618 536,128	2 391 288,679	563 635,682	2 252 684,683

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	31/12/2015	31/12/2014
AC3	Créances d'exploitation	0,000	0,000
	Intérêts Emprunts	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal de l'EO	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations BATAM	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Autres actifs:

	Libellé	31/12/2015	31/12/2014
AC4	Autres Actifs	22 811,178	83,189
	RS sur achats BTA	22 811,178	83,189

3.5 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2015	31/12/2014
PA 1	Opérateurs créditeurs	1 468 134,829	422 578,358
	Frais de gestionnaire	57 244,217	55 464,021
	Frais de dépositaire	213 173,883	52 820,172
	Frais des distributeurs	1 197 716,729	314 294,165

3.6 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2015	31/12/2014
PA 2	Autres créditeurs divers	42 786,320	39 432,364
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	0,000
	Redevance CMF	18 500,928	17 759,693
	Charges à payer exercice antérieur	0,000	0,000
	Abonnement linéaire des Charges à payer sur ex. en cours	0,000	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	24 285,392	21 672,671

3.7 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2014	
* Montant en nominal	204 428 700
* Nombre de titres	2 044 287
* Nombre d'actionnaires	2 176
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	154 668 300
* Nombre de titres émis	1 546 683
Rachats effectués	
* Montant en nominal	150 533 600
* Nombre de titres rachetés	1 505 336
Capital au 31/12/2015	
* Montant en nominal	208 563 400
* Nombre de titres	2 085 634
* Nombre d'actionnaires	2 078

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 s'élève à 4 593 610,009 dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/12/2015 est de 2 085 634 dinars contre 2 044 287 dinars au 31/12/2014.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
Capital début de période au 31/12/2014	<u>201 899 616,161</u>	<u>201 899 616,161</u>
Souscriptions de la période	<u>154 668 300,000</u>	<u>154 668 300,000</u>
Rachats de la période	<u>-150 533 600,000</u>	<u>-150 533 600,000</u>
Autres mouvements	<u>131 633,418</u>	<u>7 869 107,686</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres*	495 293,926	495 293,926
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres*	-311 838,926	-311 838,926
- Frais de négociations de titres	-81,875	-81,875
- Régularisation des sommes non distribuables	-51 739,707	-51 739,707
- Sommes distribuables		7 737 474,268
Montant fin de période au 31/12/2015	<u>206 165 949,579</u>	<u>213 903 423,847</u>

*Une écriture de reclassement d'un montant de 393 338,926 dinars a été effectuée entre les plus ou moins values réalisées sur cession de titres et la variation des plus-moins values potentielles sur titres afin de rectifier l'annulation de l'amortissement de la décote, relative aux 6 325 titres BTA 02 2015 échus le 09/02/2015, comptabilisée indûment en déduction de plus moins-value potentielle.

3.8 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2015 s'élèvent à 7 737 474,268 DT contre 7 410 197,677 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Somme distribuables des exercices antérieurs	1 736,005	1 310,910
Résultat d'exploitation	7 753 072,293	7 426 472,862
Régularisation du résultat d'exploitation	-17 334,030	-17 586,095
Total	7 737 474,268	7 410 197,677

3.9 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
CH 1 Charges de gestion des placements	<u>436 142,570</u>	<u>1 705 412,588</u>	<u>422 582,960</u>	<u>1 669 625,327</u>
Rémunération du gestionnaire	57 243,717	223 835,416	55 464,021	219 138,339
Rémunération du dépositaire	54 517,823	213 176,583	52 822,872	208 703,181
Rémunération de distributeur	324 381,030	1 268 400,589	314 296,067	1 241 783,807

3.10 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>66 532,471</u>	<u>260 843,393</u>	<u>64 388,928</u>	<u>254 590,251</u>
Redevance CMF	54 517,823	213 176,583	52 822,872	208 703,181
Abonnement des charges budgétisées	12 014,648	47 666,810	11 566,056	45 887,070

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
Abonnement des charges budgétisées	<u>12 014,648</u>	<u>47 666,810</u>	<u>11 566,056</u>	<u>45 887,070</u>
Taxes	4 910,713	19 481,931	4 727,325	18 755,150
Frais bancaires	22,188	88,028	23,612	93,680
Publication BO CMF	189,649	753,200	189,948	753,600
Honoraires CAC	1 694,060	6 721,000	1 693,808	6 720,000
Frais AGO et publications	1 512,329	6 000,000	979,322	3 885,354
Jetons de Présence	3 024,657	12 000,000	3 024,658	12 000,000
Alpha mena	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres	661,051	2 622,651	927,383	3 679,286

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Décembre 2015 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Décembre 2015, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 2 059 368 Dinars et un résultat net de la période de 8 759 Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 29 Janvier 2016

Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
Arrêté au 31/12/2015 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2015	31/12/2014
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 640 947,298	1 985 955,859
	a- Actions et droits rattachés		964 893,643	1 221 140,212
	b- Obligations et valeurs assimilées		656 733,925	641 148,192
	c- Autres valeurs		19 319,730	123 667,455
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	418 420,745	538 998,607
	a- Placements monétaires		195 720,571	147 273,798
	b- Disponibilités		222 700,174	391 724,809
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		2 059 368,043	2 524 954,466
	<u>PASSIF</u>		44 009,199	27 307,191
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	18 400,910	6 388,293
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	25 608,289	20 918,898
	<u>ACTIF NET</u>		2 015 358,844	2 497 647,275
<u>CP 1</u>	<u>Capital</u>	3.6	1 997 975,171	2 481 380,529
<u>CP 2</u>	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	17 383,673	16 266,746
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		10,969	9,724
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		17 372,704	16 257,022
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 059 368,043	2 524 954,466

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2015 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>11 968,915</u>	<u>71 650,294</u>	<u>7 727,867</u>	<u>58 062,264</u>
	Dividendes		2 700,000	34 797,690	0,000	27 606,595
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 268,915	36 852,604	7 727,867	30 455,669
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>1 985,592</u>	<u>7 102,954</u>	<u>1 417,334</u>	<u>5 593,357</u>
	<u>Total des revenus des placements</u>		<u>13 954,507</u>	<u>78 753,248</u>	<u>9 145,201</u>	<u>63 655,621</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.8	<u>-6 515,907</u>	<u>-27 896,968</u>	<u>-6 393,295</u>	<u>-23 157,130</u>
	Revenu net des placements		7 438,600	50 856,280	2 751,906	40 498,491
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.9	-7 988,929	-32 388,359	-7 534,102	-30 324,223
	Résultat d'exploitation		-550,329	18 467,921	-4 782,196	10 174,268
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-1 226,041	-1 095,217	4 854,175	6 082,754
	Sommes distribuables de la période		-1 776,370	17 372,704	71,979	16 257,022
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		1 226,041	1 095,217	-4 854,175	-6 082,754
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		22 643,759	-259 395,288	12 730,280	-56 921,987
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-12 998,803	-25 167,555	67 869,829	132 051,322
	<u>Frais de négociation de titres</u>		-335,439	-2 356,174	-2 951,287	-4 738,421
	Résultat net de la période		8 759,188	-268 451,096	72 866,626	80 565,182

VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/12/2015 en (DT)

Libellé	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>8 759,188</u>	<u>-268 451,096</u>	<u>72 866,626</u>	<u>80 565,182</u>
a- Résultat d'exploitation	-550,329	18 467,921	-4 782,196	10 174,268
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	22 643,759	-259 395,288	12 730,280	-56 921,987
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-12 998,803	-25 167,555	67 869,829	132 051,322
d- Frais de négociation de titres	-335,439	-2 356,174	-2 951,287	-4 738,421
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-15 866,640</u>	<u>0,000</u>	<u>-16 429,842</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-128 151,061</u>	<u>-197 970,695</u>	<u>639 625,730</u>	<u>607 979,563</u>
a- Souscriptions	0,000	0,000	703 398,282	940 759,601
- Capital	0,000	0,000	643 000,000	856 800,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000	55 007,326	76 111,539
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000	5 390,956	7 848,062
b- Rachats	128 151,061	197 970,695	63 772,552	332 780,038
- Capital	131 400,000	198 100,000	59 400,000	304 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-4 475,681	-1 613,659	3 838,284	25 756,221
- Régularisation des sommes distribuables	1 226,742	1 484,354	534,268	2 623,817
VARIATION DE L'ACTIF NET	-119 391,873	-482 288,431	712 492,356	672 114,903
Actif Net				
<u>a- En début de période</u>	2 134 750,717	2 497 647,275	1 785 154,919	1 825 532,372
<u>b- En fin de période</u>	2 015 358,844	2 015 358,844	2 497 647,275	2 497 647,275
Nombre d'actions				
<u>a- En début de période</u>	21 909	22 576	16 740	17 052
<u>b- En fin de période</u>	20 595	20 595	22 576	22 576
VALEUR LIQUIDATIVE	97,856	97,856	110,632	110,632
AN6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	1,71%	-10,90%	14,85%	4,29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2015

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-12-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31-12-2015, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2015 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2015 d'actions et de droits rattachés, de titres OPCVM, ainsi que d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2015	% l'Actif
<u>Actions</u>		<u>1 224 384,138</u>	<u>960 093,643</u>	<u>46,62%</u>
ADWYA	10 000	71 268,450	63 220,000	3,07%
ATTIJARI BANK	1 250	32 596,500	30 036,250	1,46%
BIAT	1 398	85 890,240	103 763,754	5,04%
CARTHAGE CEMENT	104 000	309 187,696	138 632,000	6,73%
CELLCOM	7 139	55 796,924	59 603,511	2,89%
MONOPRIX	9 600	145 551,697	134 448,000	6,53%
SIMPAR	1 103	53 145,120	36 540,184	1,77%
SOTRAPIL	6 400	54 308,081	56 064,000	2,72%
SOTUVER	14 974	82 029,260	43 334,756	2,10%
TPR	12 156	57 733,030	37 963,188	1,84%
TUNIS RE	19 000	189 219,130	170 050,000	8,26%
UIB	5 500	87 658,010	86 438,000	4,20%
<u>Droit</u>		<u>5 100,000</u>	<u>4 800,000</u>	<u>0,23%</u>
ADWYA DA 1/12	10 000	5 100,000	4 800,000	0,23%
<u>Titres OPCVM</u>		<u>22 212,410</u>	<u>19 319,730</u>	<u>0,94%</u>
ALYSSA SICAV	70	7 139,510	7 178,430	0,35%
UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV	150	15 072,900	12 141,300	0,59%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>260 000,000</u>	<u>270 174,418</u>	<u>13,12%</u>
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	1 000	60 000,000	60 358,033	2,93%
ATTIJARI LEASE 2015-1	1 000	100 000,000	104 219,454	5,06%
CIL2014-2 7.6%	1 000	100 000,000	105 596,931	5,13%
<u>Emprunts d'Etat</u>		<u>376 216,000</u>	<u>386 559,507</u>	<u>18,77%</u>
BTA052022	50	48 860,000	50 659,671	2,46%
BTA072017	330	327 356,000	335 899,836	16,31%
TOTAL		1 887 612,548	1 640 947,298	79,68%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
Revenus des Actions	2700,000	32 198,880	0,000	27 606,595
Revenus des titres OPCVM	0,000	2 598,810*	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées	9 268,915	36 852,604	7 727,867	30 455,669
Revenus des obligations privées	4 081,627	15 853,761	1 552,524	5 955,680
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	5 187,288	20 998,843	6 175,343	24 499,989
TOTAL	11 968,915	71 650,294	7 727,867	58 062,264

*Ces revenus ont été présentés au niveau des revenus des actions au 30/09/2015 et au 30/06/2015 or il s'agit de dividendes OPCVM

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 418 420,745 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014
Placements monétaires	(1)	195 720,571	147 273,798
Disponibilités		222 700,174	391 724,809
Total		418 420,745	538 998,607

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/12/2015	% de l'Actif
BTCT 12-04-16 52S	200	31/03/15	189 910,078	195 720,571	9,50%
Total placement BTCT			189 910,078	195 720,571	9,50%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
Intérêts des bons de trésor	1 985,592	7 102,954	1 417,334	5 593,357
TOTAL	1 985,592	7 102,954	1 417,334	5 593,357

3.3 – Créances d'exploitations :

	Libelle	31/12/2015	31/12/2014
AC 3	<u>Créances d'exploitations</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	Dividendes à recevoir	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	0,000	0,000
	Obligations amorties BATAM	0,000	0,000
	DE sur obligations amorties BATAM	0,000	0,000

3.4 – Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2015	31/12/2014
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>18 400,910</u>	<u>6 388,293</u>
	Frais de gestionnaire	2 324,528	2 373,618
	Frais de dépositaire	1 781,294	399,275
	Frais de distributeurs	14 295,088	3 615,400

3.5 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2015	31/12/2014
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>25 608,289</u>	<u>20 918,898</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	-0,001
	Redevance CMF	168,767	211,415
	Charges à payer	0,000	0,000
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	0,000	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	25 439,522	20 707,484

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2014</u>	
* Montant en nominal	2 257 600
* Nombre de titres	22 576
* Nombre d'actionnaires	144
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	198 100
* Nombre de titres rachetés	1 981
<u>Capital au 31/12/2015</u>	
* Montant en nominal	2 059 500
* Nombre de titres	20 595
* Nombre d'actionnaires	126

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 s'élève à -482 288,431 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31/12/2015 est de 20 595 contre 22 576 au 31/12/2014.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2014</u>	<u>2 481 380,529</u>	<u>2 481 380,529</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-198 100,000</u>	<u>-198 100,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-285 305,358</u>	<u>-267 921,685</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-259 395,288	-259 395,288
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-25 167,555	-25 167,555
- Frais de négociation de titres	-2 356,174	-2 356,174
- Régularisation des sommes non distribuables	1 613,659	1 613,659
- Sommes distribuables		17 383,673
<u>Montant fin de période au 31/12/2015</u>	<u>1 997 975,171</u>	<u>2 015 358,844</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2015 s'élèvent à **17 383,673** DT contre **16 266,746** DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Somme distribuables des exercices antérieurs	10,969	9,724
Résultat d'exploitation	18 467,921	10 174,268
Régularisation du résultat d'exploitation	-1 095,217	6 082,754
Total	17 383,673	16 266,746

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>6 515,907</u>	<u>27 896,968</u>	<u>6 393,295</u>	<u>23 157,130</u>
Rémunération du gestionnaire	2 324,028	10 057,515	2 373,618	8 438,800
Rémunération du dépositaire	419,201	1 783,995	401,976	1 471,867
Rémunération des distributeurs	3 772,678	16 055,458	3 617,701	13 246,463

3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>7 988,929</u>	<u>32 388,359</u>	<u>7 534,102</u>	<u>30 324,223</u>
Redevance CMF	516,449	2 235,015	527,474	1 875,303
Services bancaires et assimilés	63,720	759,894	0,000	650,885
Charges diverses	0,000	0,000	0,000	0,000
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	7 408,760	29 393,450	7 006,628	27 798,035

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
Abonnement des charges budgétisées	<u>7 408,760</u>	<u>29 393,450</u>	<u>7 006,628</u>	<u>27 798,035</u>
Taxes	152,966	606,874	56,339	223,521
Frais bancaires	22,275	88,375	23,547	93,420
Publication BO CMF	189,848	753,200	189,948	753,600
Honoraires CAC	1 694,060	6 721,000	1 694,010	6 720,800
Frais AGO et publications	1 263,231	5 011,732	1 024,905	4 066,201
Jetons de Présence	3 024,658	12 000,000	3 024,658	12 000,000
Alpha mena	504,110	2 000,000	504,110	2 000,000
Autres	557,612	2 212,269	489,111	1 940,493

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.